

à propos



## L'édito de Christophe Iacobi

C'est avec une conscience aiguë de la responsabilité qui est la mienne que j'ai pris mes fonctions en tant que président du Conseil d'administration de l'Ircantec. Je découvre jour après jour la tâche qui m'est dévolue et l'étendue des travaux conduits sous le leadership de mes prédécesseurs, je les en remercie.

L'Ircantec inscrit son action sur le long terme, soucieuse du bien-être des générations actuelles et à venir. En tant que maire d'une commune rurale et vice-président d'une communauté de communes en charge des travaux et des marchés publics, je suis depuis plusieurs années engagé dans la vie publique. La valeur-phare du Régime, la solidarité intergénérationnelle, est également la mienne.

J'entends poursuivre et renforcer les actions de l'Ircantec en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité, notamment *via* la hausse de nos investissements verts. Et, à plus court terme, dans le contexte sanitaire actuel, le Régime reste solide et solidaire.

**Christophe Iacobi,**  
Président du Conseil d'administration ●

à la une



## Nouvelle présidence Ircantec : l'intergénérationnel au cœur de la mandature 2021-2025

**Avec à sa tête Christophe Iacobi, la nouvelle présidence du Conseil d'administration de l'Ircantec place l'intergénérationnel au premier plan des objectifs de la mandature 2021-2025. La pérennité financière et l'investissement socialement responsable restent plus que jamais deux axes majeurs pour continuer à servir les générations futures.**

Le 11 mars 2021, Christophe Iacobi était élu président du Conseil d'administration de l'Ircantec par son nouveau Conseil d'administration. Celui-ci élit également Philippe Sebag à la vice-présidence. Maire d'Allons, une commune des Alpes-de-Haute-Provence, Christophe Iacobi est également vice-président de la Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon en charge des travaux et des marchés publics, membre du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, administrateur du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence et membre de la commission Ressources de l'Association des maires de France (AMF). C'est d'ailleurs l'AMF qui avait proposé sa candidature afin de représenter les employeurs. Proposé par la Fédération des services publics CFE-CGC, Philippe Sebag est, de son côté, représentant des bénéficiaires. Il est actuellement président de la Préfon et administrateur à l'Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (Erafp).

### Consolider la pérennité du Régime

Le Conseil d'administration a défini plusieurs orientations fortes pour cette mandature 2021-2025. L'objectif premier est de consolider la pérennité du Régime, afin de servir des retraites de bon niveau. La poursuite de la gestion des réserves sur un principe d'investissements respectueux de l'environnement est également une priorité, avec l'objectif de maintenir une allocation d'actifs qui a du sens dans le cadre de la relance économique. *« C'est une chance d'avoir un fonds de réserve de 13 milliards d'euros à gérer avec une garantie du paiement des pensions sur trente ans, ce qui est de nature à préserver le lien intergénérationnel, souligne Christophe Iacobi. Mais nous mesurons aussi la responsabilité qui est la nôtre dans cette gestion. Je salue au passage l'héritage de Jean-Pierre Costes et de ses prédécesseurs. Jean-Pierre Costes a donné une impulsion remarquable en faveur de l'ISR. Impulsion que nous allons perpétuer. Je crois beaucoup, notamment, aux énergies renouvelables et innovantes. Sur l'hydrogène, en particulier, un besoin d'investissement va émerger et nous devons y réfléchir. »*

### Une implication forte des administrateurs

Pour la mandature 2021-2025, Christophe Iacobi souhaite que les commissions se placent au cœur des travaux du Conseil d'administration. *« 75 % des administrateurs ont été renouvelés, souligne le président. Il va y avoir d'importants chantiers à prendre en charge, comme la stratégie d'investissement et les choix à opérer pour renforcer la pérennisation du Régime. Les commissions y auront toute leur part. Je fais un parallèle avec la communauté de communes : les élus y sont*

très impliqués ; c'est aussi le cas des administrateurs de l'Ircantec. Ils sont très motivés et se forment très rapidement. Je crois beaucoup à ce travail des commissions. Leur constitution est fixée par décret, mais leur fréquence peut varier et donc s'intensifier. Nous allons y réfléchir. » En particulier, le Conseil d'administration prend à bras-le-corps le sujet du renouvellement de la convention d'objectifs et de gestion (COG), qui doit être signée avec l'État et la Caisse des Dépôts pour une durée de quatre ans.

« L'Ircantec a été au rendez-vous en matière de liquidation de retraite et de continuité de service malgré la pandémie, y compris sur le volet du fonds social, fait remarquer Christophe Iacobi. C'est le résultat du travail réalisé au service des affiliés par le Conseil d'administration avec l'assistance de son service gestionnaire, la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts. Nous continuerons d'être attentifs et vigilants pour laisser aux générations futures, grâce – notamment – au paritarisme, un Régime sain et durable. » ●

## Le nouveau visage du Conseil d'administration

À l'occasion de l'élection du président et du vice-président (*lire article majeur*), le Conseil d'administration du 11 mars 2021 — entièrement dématérialisé — a également procédé à l'élection des membres du bureau et des commissions permanentes réglementaires. Tour d'horizon.

Les administrateurs de l'Ircantec ayant été renouvelés à 75 %, le bureau et les commissions ont connu en toute logique un taux de renouvellement élevé. Le Conseil d'administration de l'Ircantec veille à l'application de la Convention d'objectifs et gestion (COG), négociée pour quatre ans avec les tutelles de l'État et le service gestionnaire. Il est consulté sur toutes les problématiques liées à l'organisation et au fonctionnement de l'Institution et détient un pouvoir décisionnel sur toutes les questions relatives à sa gestion, en matière de pilotage technique à long terme du régime, de politique de placement et d'action sociale.

### 34 membres nommés pour quatre ans

Le Conseil d'administration est composé des représentants des employeurs et des bénéficiaires. Suite à la réforme de l'Ircantec en 2008, il se compose de 34 membres titulaires nommés pour une durée de quatre ans : 16 représentants des bénéficiaires du Régime et 16 représentants des employeurs dont les personnels sont affiliés à l'Institution (fonction publique hospitalière, ministères employeurs et collectivités territoriales), et de 2 personnalités qualifiées. Retrouvez la liste des administrateurs sur le site de l'Ircantec : [https://www.ircantec.retraites.fr/sites/default/files/public/irc\\_ca21.pdf](https://www.ircantec.retraites.fr/sites/default/files/public/irc_ca21.pdf)

### Un bureau et 4 commissions

Le bureau est composé de 10 membres : le président et le vice-président du Conseil d'administration, les présidents des 4 commissions (cités ci-dessous) et 4 autres administrateurs (Laurence Gérard, Didier Lenfant, Damien Leroux, Danielle Metzen-Ivars). Sa mission est de préparer les dossiers qui seront soumis au Conseil d'administration pour vote ou pour information. De leur côté, les commissions, également composées d'administrateurs de l'Institution, ont pour rôle de préparer les dossiers pour le bureau. Chaque commission se compose d'un président (membre du bureau) et de membres élus. Les commissions permanentes sont au nombre de quatre : commission du recours amiable (présidée par Erick Staëlen), commission du fonds social (présidée par Christine Ratineau), commission des comptes et de l'audit (présidée par Frédéric Tisler), commission du pilotage technique et financier (présidée par Olivier Blamangin).

### La direction des politiques sociales

Parallèlement, le fonctionnement de l'Institution et de toutes ses composantes est possible grâce aux compétences techniques du service gestionnaire : la Caisse des Dépôts, direction des politiques sociales. Ses interventions portent sur les points suivants : vie sociale des instances, contrôle de gestion, pilotage, budget et facturation, juridique, communication. ●

## Rapport annuel d'activité 2020 : une hausse de 2,8 % des demandes de retraite

Dans un contexte de crise sanitaire, la bonne santé financière de l'Ircantec se confirme à nouveau en 2020, avec un résultat technique positif de 598 millions d'euros. En fin d'année, le portefeuille de réserves s'élève à 12,9 milliards d'euros. Avec 100 % de ses fonds gérés selon les principes d'investissement socialement responsable (ISR), l'Ircantec poursuit son engagement à assurer sa pérennité en garantissant le paiement des retraites.

L'année a été marquée par une augmentation de 2,8 % du volume des demandes de retraite, avec 281 067 dossiers reçus. Faisant suite à la hausse de 2019, cette augmentation est notamment due à la tenue des élections municipales au printemps 2020. En effet, les élus ayant cessé leur mandat ont la possibilité de demander la liquidation de leurs droits acquis pendant leur mandature. Ainsi, 46 500 dossiers

de demandes de retraite d'élus ont été reçus sur une période de sept mois. Une hausse importante par rapport aux dernières élections municipales en 2014, où 32 133 demandes avaient été enregistrées sur une période de dix mois. Concernant la liquidation des droits, 258 147 demandes de retraite ont été traitées et liquidées, soit + 5,1 % par rapport à 2019.

### **Une qualité maintenue, malgré le contexte de crise**

Par ailleurs, avec la fermeture des mairies pendant le confinement, les ayants droit ne pouvaient plus transmettre certaines pièces d'état civil. L'Ircantec a alors simplifié les démarches des allocataires pour la constitution de leur dossier de réversion. Depuis le 22 juillet 2020, les clients peuvent réaliser leur demande de réversion en ligne en utilisant le service de la Demande de réversion unique. Dès la date de livraison et malgré la pandémie, l'Ircantec était opérationnelle pour traiter ce type de dossiers qui représentent 10,2 % des flux de demandes sur l'année 2020. 97,73 % des dossiers de réversion ont ainsi été réalisés dans un délai inférieur à trente jours.

Dans le contexte de crise sanitaire, tous les efforts et moyens nécessaires ont ainsi été mis en œuvre pour faire face à cet afflux très important de demandes de retraite reçues sur une courte période. L'Ircantec a donc réussi à passer ce cap important des élections et à maintenir sa qualité de service, tout cela dans le contexte très spécifique de l'année 2020.

Pour consulter l'édition 2020 du Rapport annuel d'activité, rendez-vous sur :

[https://www.ircantec.retraites.fr/sites/default/files/public/irc\\_ra-20v5.pdf](https://www.ircantec.retraites.fr/sites/default/files/public/irc_ra-20v5.pdf) ●

## **Rapport de durabilité : des engagements renforcés, des avancées positives**

Comme chaque année, l'Ircantec publie son Bilan action climat et ESG. Nouveauté pour 2020 : ce document fait l'objet d'une refonte à la fois sur le fond et sur la forme. Renommé « Rapport de durabilité », il devient un document plus intégré dressant un reporting complet des engagements du Régime en la matière.

Dans son résumé exécutif, le rapport actualise les principaux indicateurs suivis ces dernières années et pointe les innovations réalisées en 2020. Déjà largement impliquée sur l'enjeu de l'investissement responsable, l'Ircantec a contribué aux réflexions *via* son engagement au sein d'instances nationales et internationales. Par exemple, les investisseurs réunis au sein de l'initiative Climate Action 100 + ont contribué à ce que la moitié des plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre prennent un engagement à être neutres en carbone d'ici à 2050. L'Ircantec a assuré la présidence tournante de l'initiative.

### **Énergie-climat : des exigences nouvelles**

L'entrée en application de l'article 29 de la loi énergie-climat<sup>(1)</sup> et du règlement européen SFDR (*sustainable finance disclosure regulation*), auxquels est soumise l'Ircantec, apporte de nouvelles exigences aux investisseurs institutionnels, la majorité d'entre elles étant néanmoins déjà considérées dans le périmètre d'action et de reporting actuel du Régime. La meilleure prise en compte des indicateurs de préservation de la biodiversité, mise en avant dans la nouvelle législation, fait partie des axes de travail. Le rapport est structuré sous l'angle de la « double-matérialité » préconisée au niveau européen : comment les réserves financières sont-elles affectées par le changement climatique et les autres facteurs de durabilité ? Et à l'inverse comment les réserves impactent-elles les facteurs de durabilité ? Pour la première fois sont publiés également des tableaux d'empreinte carbone comprenant une décomposition entre actions et obligations d'entreprises. Autre nouveauté, l'Ircantec publie par ailleurs une température équivalente de ces portefeuilles d'entreprises en dessous des 2 °C, dans la volonté d'être alignée sur les accords de Paris.

### **Performances ESG supérieures à 2019**

L'Ircantec travaille en collaboration avec les sociétés de gestion pour suivre et améliorer les performances ESG des fonds, qui se situent à des niveaux supérieurs à ceux de 2019. Le portefeuille d'entreprises cotées affiche un score ESG de 55,6/100 (+ 1 point par rapport à juin 2020) et meilleur que le benchmark (53,6). De son côté, le portefeuille souverain (obligations publiques) obtient une note ESG de 75,1/100 (+ 2,7 points par rapport à juin 2020), supérieur à son indice (+ 2,5 points). Dans le cadre de la réglementation européenne SFDR, l'Ircantec doit dorénavant classer ses fonds dédiés et fonds ouverts selon les trois niveaux croissants de prise en compte des enjeux ESG, la majorité se situant en niveau 2 voire 3. Le Régime collabore dans ce cadre avec ses sociétés de gestion pour améliorer la prise en compte de ces risques et la transparence associée. Le résultat des engagements de l'Ircantec en faveur de 7 ODD jugés prioritaires est également décrit dans le rapport.

Pour consulter l'édition 2020 du Rapport de durabilité, rendez-vous sur :

[https://www.ircantec.retraites.fr/sites/default/files/public/rapport\\_durabilite\\_irc\\_2020\\_vf.pdf](https://www.ircantec.retraites.fr/sites/default/files/public/rapport_durabilite_irc_2020_vf.pdf) ●

(1) Pour consulter le décret officiel, rendez-vous sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043541738>



## Les Couronnes de l'Agefi : l'Ircantec à nouveau récompensée

L'Ircantec a reçu le prix de la Meilleure initiative en faveur de la prise en compte des objectifs de développement durable (ODD) pour sa politique d'investissement socialement responsable (ISR).

C'était le 13 avril dernier, à Paris, lors de la cérémonie des Couronnes Instit Invest de l'Agefi. L'Ircantec a été couronnée du prix Agefi dans le cadre de l'analyse de ses investissements à travers le prisme de sept objectifs :

1. la transition énergétique et écologique (TEE), et la résilience climatique (ODD 13, 7 et 9),
2. les mesures d'impact climatique et la baisse de l'exposition du portefeuille aux énergies fossiles (ODD 13), le Financement de la TEE (ODD 7),
3. le rôle d'actionnaire actif en faveur de la TEE et du climat (ODD 13 et 7),
4. la croissance économique et solidaire, et l'emploi (ODD 5, 8 et 11),
5. le soutien à l'emploi et à la croissance des territoires (ODD 8 et 11),
6. l'engagement en faveur du travail décent et de la parité (ODD 8 et 5), et le soutien à une croissance inclusive et solidaire (ODD 11),
7. la protection de la faune et de la flore terrestre (ODD 15).

Cette distinction récompense une nouvelle fois l'engagement du Conseil d'administration de l'Ircantec en faveur de la transparence du monde financier et de l'adoption de meilleures pratiques en matière de gestion économique. Ce prix met aussi en lumière les services de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts, qui accompagnent les administrateurs dans leur réflexion stratégique et assurent la mise en œuvre de la politique de placement, dans le respect des orientations générales décidées par la présidence en place. ●

## Labellisation ISR du fonds Swiss Life Asset Managers France

Créé en 2012, l'Organisme professionnel de placement collectif immobilier (OPPCI) dédié à l'Ircantec dispose d'un portefeuille immobilier composé de 29 actifs. Ces derniers représentent près de 800 millions d'euros en détention directe, ainsi que des prises de participation avec une stratégie d'allocation diversifiée associant des actifs de bureaux, de logements, des résidences étudiantes, des établissements de santé et du tourisme social.

En accord avec le cahier des charges défini par l'Ircantec, la stratégie de gestion du fonds Swiss Life Asset Managers France repose à la fois sur l'intégration de critères extrafinanciers, aussi bien environnementaux que sociaux, et sur un rendement du portefeuille à long terme.

La collaboration entre Swiss Life et l'Ircantec avait déjà permis d'imaginer des solutions environnementales, appliquées à l'immobilier, avant l'entrée en vigueur du « décret Tertiaire ». La labellisation ISR du fonds Swiss Life Asset Managers France illustre à nouveau l'engagement commun et efficient de ces deux acteurs en matière de développement durable et d'investissement responsable. Il est surtout le reflet des missions et des engagements de l'Ircantec auprès de ses affiliés. ●

## Attentes et perception de la retraite en France : les enseignements de la DPS

L'étude de la direction des politiques sociales (DPS) réalisée au printemps 2020 a interrogé un échantillon représentatif de Français sur leurs attentes et perceptions vis-à-vis de la retraite, au terme de plusieurs mois de débats et de mobilisations sociales autour du projet de système universel de retraite.

L'étude révèle une forte amélioration de la connaissance des droits personnels. 53 % des sondés en ont une bonne connaissance, soit 16 points de plus qu'en 2012. Il faut y voir l'effet du débat public sur les retraites, mais aussi et surtout de la systématisation du droit à l'information. Cependant, la connaissance des droits personnels a beaucoup moins progressé chez les 25 % de Français aux revenus les plus faibles.

Cette amélioration de la connaissance des droits personnels engendre une diminution de l'inquiétude à cet égard pour tous les âges : les personnes se déclarant bien informées sur ce plan sont aussi nettement plus confiantes que les autres. En revanche, elle démontre les doutes des Français sur l'avenir des retraites. Si les sondés sont attachés au système actuel, celui-ci fait l'objet de critiques auxquelles le projet de réforme ne répondrait que partiellement.

Enfin, l'étude établit que les Français privilégient de retarder l'âge de départ à la retraite plutôt que d'augmenter les cotisations des actifs pour rétablir l'équilibre financier. Les mesures qui affecteraient le pouvoir d'achat des retraités recueillent très peu de suffrages.

Pour lire l'étude en intégralité, rendez-vous sur :

<https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/content/questions-politiques-sociales-les-tudes-n-33> ●



agenda

 6 juillet 2021

**Conseil d'administration**

 28 septembre 2021

**Conseil d'administration**

 Du 6 au 9 octobre 2021

**Salon des Séniors**

 Du 16 au 18 novembre 2021

**Salon des Maires et des Collectivités locales**

Pour en savoir plus : [www.ircantec.retraites.fr](http://www.ircantec.retraites.fr)

 Chaîne Ircantec

 Suivre @Ircantec